



Pouillé, le 21 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Le processus d'élaboration du PLUi de notre territoire touche à sa fin. En effet, la quatrième et dernière phase dite « administrative » est enclenchée. Après l'arrêt de projet du PLUi, la concertation des personnes publiques associées, l'enquête publique va démarrer.

Cette enquête sera ouverte pendant 40 jours consécutifs du jeudi 7 janvier 2021 à 9 heures au lundi 15 février 2021 à 12 heures inclus.

L'enquête publique est un temps fort de l'information et de la participation du public. Elle informe le public sur divers projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des citoyens. Toute personne peut consulter le dossier dans les lieux prévus à cet effet et peut présenter des observations, favorables ou non au projet, et proposer des suggestions ou des contre-propositions. Le public a également accès aux observations portées au registre.

L'enquête publique permet d'informer les personnes concernées, de garantir les droits des propriétaires et de favoriser la discussion sur le projet. Elle est ouverte à tous, sans aucune restriction.

L'objectif de l'enquête est d'informer le public sur le projet proposé par la collectivité et de recueillir ses observations sur un registre spécifiquement mis à sa disposition. Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête chargée du dossier examine les observations recueillies et rend un rapport à la collectivité afin d'éclairer la décision qui en découlera.

Par arrêté de la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, du 8 décembre 2020, une enquête publique unique sera ouverte à la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis du jeudi 7 janvier 2021 à 9h au lundi 15 février 2021 à 12h00.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Commission d'enquête : par décisions du 8 septembre 2020 et du 6 octobre 2020 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans portant nomination d'une commission d'enquête, M. Yves CORBEL, a été désigné en tant que Président et M. Bernard MENUQUIER et M. Pascal HAVARD en tant que membres titulaires.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher et Thésée. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles via le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis (www.val2c.fr).

Observations, propositions ou contre-propositions : Un registre d'enquête dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/plui-exv2c>) ainsi qu'un registre d'enquête papier dans les Mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, seront mis à disposition du public, afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête pour l'enquête publique unique (PLUi et abrogation cartes communales) :

- par écrit à : Communauté de Communes Val de Cher Controis - 15 A rue des entrepreneurs – Contres 41700 Le Controis-en-Sologne
- par mail à plui-exv2c@registredemat.fr (adresse électronique dédiée ouverte du jeudi 7 janvier 2021 à 9h00 au lundi 15 février 2021 à 12h00)

En outre, la commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les Communes désignées comme lieux d'enquête (voir panneaux d'affichage)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire

A. GOUTX

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE de POUILLÉ'. The seal features a central figure holding a staff and a sword, surrounded by the text 'MAIRIE de POUILLÉ' and 'VAL DE CHER CONTROIS'. A signature in blue ink is written over the seal. Below the seal, the name 'A. GOUTX' is printed.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ